

## AVENUES GUILLAUME ABELOOS ET CONSTANT MONTALD

### Réunion d'habitants du 18/09/2019 – Procès-verbal

**Thème** : Réaménagement des voiries et des trottoirs – Mise en zone 30

**Intervenants** : MM. Olivier MAINGAIN, Bourgmestre, Philippe JAQUEMYNS, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace Public et Philippe LIEBEN, conseiller en mobilité. Egalement présents : Mme Peggy GOOSSENS et M. Patrick FRANKIGNOUL, des services techniques.

**Assistance** : 24 personnes.

---

#### Mot d'introduction de M. le Bourgmestre

Les sociétés concessionnaires de service public ont procédé au renouvellement de leurs installations dans les avenues Guillaume Abeloos et Constant Montald. Comme promis lors de la réunion d'habitants du 25/03/2019, un projet d'aménagement des trottoirs et de la voirie de ces avenues a été mis au point et sa présentation fait l'objet de la réunion de ce jour.

#### Présentation du projet par M. JAQUEMYNS

Différents aménagements ont été entrepris dans les rues avoisinantes dans le cadre de leur mise en zone 30. Le présent projet permet une harmonisation de la situation en l'étendant aux avenues Abeloos et Montald.

L'**avenue Guillaume Abeloos** est le prolongement de l'avenue Victor Gilsoul. Les aménagements proposés procèdent fort logiquement à une organisation similaire de l'espace public. La largeur entre alignements est de 18 mètres, ce qui permet de prévoir des trottoirs larges (4,5 mètres) de type déminéralisé. Ces trottoirs sont composés d'une partie piétonne de 2 mètres de large (imposé par la Région) et d'un espace planté séparant les piétons de la partie carrossable de la voirie. Les emplacements de stationnement (largeur de 2 mètres) sont conservés et les accès aux garages sont maintenus libres. Restent donc 5 mètres pour la circulation des véhicules.

Le réaménagement proposé pour l'**avenue Constant Montald**, également large de 18 mètres entre alignements, est de même nature. Deux différences :

- ! Il est prévu d'élargir quelque peu la chaussée afin d'assurer une circulation plus fluide ;
- ! Sur le tronçon compris entre les avenues Slegers et Abeloos, il n'y aura d'espace planté que du côté impair, étant donné le nombre trop élevé d'accès de garages du côté pair.

Le projet comprend également un aménagement au **croisement entre l'avenue Montald et l'avenue de Broqueville**, très accidentogène, sous forme d'un plateau

surélevé destiné à créer un effet de porte. Cet aménagement particulier est, en fait, une proposition établie par la Région dans le cadre du réaménagement complet de l'avenue de Broqueville, voirie régionale, et est ici reproduit à l'identique.

Un Permis d'Urbanisme doit être introduit pour procéder au remplacement des arbres et aux travaux d'aménagement, d'où l'utilité d'obtenir un retour de la part des riverains.

### **Questions des riverains**

Une première intervention demande qu'il soit prévu une déclivité uniforme des trottoirs : accepté.

La dangerosité du **carrefour Montald/Abeloos** quand deux véhicules se croisent, notamment due à un manque de visibilité, est ensuite évoquée. La commune propose de pallier cet inconvénient par un élargissement de la chaussée et un rétrécissement des trottoirs à cet endroit. Un riverain propose la solution de supprimer un emplacement de stationnement et de placer la voirie en sens unique. M. le Bourgmestre rappelle que la mise en sens unique d'une voirie a pour effet d'accroître la vitesse de circulation en raison de l'absence de véhicules arrivant en sens inverse.

A la question de savoir si le **square Paule Bisman** sera inclus dans le projet, la vitesse pratiquée à cet endroit étant souvent élevée, M. le Bourgmestre répond que le problème pourrait être éventuellement réglé par l'installation d'un trottoir traversant.

Un nombre important de questions concernent les parties arborées des deux avenues :

- ! Pourquoi va-t-on procéder à l'abattage d'arbres et pourquoi ne pas prévoir un volume arboré proportionnel au bâti ? Réponse : la croissance rapide des nouvelles plantations permettra de créer une belle perspective, à l'instar de ce qui existe avenue Slegers ou avenue de Tervueren, en amenant une harmonisation avec l'avenue Victor Gilsoul. La voirie s'en trouvera valorisée et l'espace public embelli.
- ! Qu'en est-il de la couronne des arbres sur les deux avenues ? Ne risque-t-on pas de devoir attendre 15 ans pour avoir un résultat visible ? N'insiste-t-on pas un peu trop sur le bâti ? Réponse : Il sera veillé à planter de nouveaux arbres suffisamment adultes.
- ! N'y aura-t-il pas trop de cas de dépérissement parmi les nouveaux arbres plantés comme ce qu'on a observé le long du boulevard de la Woluwe ? Réponse : le dépérissement sur le boulevard de la Woluwe était avant tout dû à un été particulièrement chaud. Les plantations se font à présent surtout en hiver.

- ! Qui s'occupera de l'entretien de toute cette verdure ? Parce que ce n'est pas très bien fait pour le moment. Réponse : arracher les mauvaises herbes chaque semaine n'est pas réalisable. Alors, pourquoi ne pas recourir à l'« adoption » d'un espace vert et procéder soi-même à son nettoyage ?
- ! Ne peut-on prévoir une bordure entre la partie piétonne et la partie plantée du trottoir ? Cela pourrait empêcher les chiens de faire leurs déjections dans l'espace planté. Réponse : les gardiens de la paix font régulièrement des campagnes de sensibilisation auprès des gens et mettent à leur disposition des sacs permettant de ramasser les déjections. Ce serait une bonne initiative de la part des riverains d'également s'adresser aux maîtres. Pour rappel : toute incivilité en rapport avec la propreté publique peut être rapportée au numéro vert 0800/12 007.
- ! Quelles essences d'arbres seront plantées ? Réponse : Les informations sur le type, l'espèce, la croissance, les troncs et les couronnes des arbres seront communiquées dans un toutes-boîtes dont la rédaction est confiée à la division Nature (M. Olivier MINGERS).
- ! Les couronnes des arbres impactent fortement la luminosité (fenêtres, éclairage public). Réponse : Il est prévu de planter les arbres à la ligne de la mitoyenneté.
- ! Y aura-t-il une diminution du nombre d'arbres plantés ? Réponse : le nombre passera de 37 à 31 pièces pour l'avenue Abeloos et 15 à 16 pour le haut de l'avenue Montald, mais restera de 17 pour le bas de l'avenue Montald.

D'autres interventions portent sur des sujets plus divers :

- ! Souvent, des camions ou camionnettes sont laissés avec le moteur qui tourne. Le chauffeur est soi-disant en train de travailler et n'est pas présent à bord du véhicule. Réponse : Si cela se produit régulièrement à un moment bien précis, il convient alors de communiquer l'endroit et l'heure à l'agent de quartier ou à un gardien de la paix qui procèdera alors à un contrôle. Prendre soi-même une photo de la situation est également le bienvenu. L'information peut également être communiquée au bourgmestre qui fera le suivi avec les services de sécurité.
- ! La déclivité du trottoir à hauteur du n° 7 de l'avenue Abeloos est trop forte et rend l'accès au garage difficile. Réponse : les voitures d'aujourd'hui sont davantage surbaissées en comparaison avec le passé. La différence entre la déclivité de l'accès au garage privatif et celle de 2 % du trottoir est trop grande. Il conviendra probablement de « raboter » l'accès au garage.
- ! La priorité de droite ne pourrait-elle pas être supprimée au niveau du carrefour Montald/Slegers ? Réponse : Cela n'est pas recommandé par la police, la

priorité de droite faisant en sorte que la vitesse sur la voirie principale s'en trouve atténuée.

- ! Il arrive souvent que des vélos soient attachés aux poteaux. Réponse : les gardiens de la paix signalent systématiquement ce problème aux services concernés. En collaboration avec la Région, il est prévu d'installer 300 range-vélos et arceaux sur tout le territoire de la commune.
- ! Des inondations sont survenues par le passé. Le risque ne va-t-il pas s'agrandir avec le nouveau plateau au carrefour de Broqueville/Montald ? Réponse : On peut prévoir davantage d'avaloirs ou de capacité doublée. Placer des noues serait par contre plus difficile dans le cas présent.
- ! L'éclairage public sera-t-il déplacé dans l'avenue Montald ? Réponse : Non. Les modèles seront peut-être différents, tout au plus.
- ! Peut-on prévoir une traversée piétonne supplémentaire à hauteur du n° 16 de l'avenue Abeloos (milieu d'avenue) afin d'inciter les automobilistes à ralentir ? Réponse : Un simple passage pour piéton ne contribuera jamais au ralentissement des véhicules. Un plateau surélevé y parviendrait, mais la présence des garages et des emplacements de stationnement rend ce type d'aménagement difficile à réaliser à cet endroit.
- ! Il est prévu une traversée piétonne de l'avenue Montald à hauteur de l'avenue de Broqueville, mais quoi pour traverser l'avenue de Broqueville ? Réponse : L'avenue de Broqueville est une artère régionale et la commune a, à plusieurs reprises, invité la Région à procéder à des aménagements (passage piétons, piste cyclable convenable). Agir sur les traversées piétonnes fait partie du projet régional d'aménagement de l'avenue de Broqueville.
- ! Le carrefour Abeloos/Montald est trop étroit pour pouvoir se croiser. Réponse : Il ne faut pas non plus qu'il soit trop large, afin d'éviter des vitesses trop élevées. Le virage sera élargi de façon qu'il y ait déjà moyen d'amorcer le virage à hauteur du n° 24 et de pouvoir se croiser dans la partie droite.

### **Prochaines étapes du dossier**

Les travaux ne commenceront pas avant le second semestre de 2020. Cela dépendra du moment où le Permis d'Urbanisme sera octroyé par la Région, rien ne pouvant être entrepris avant la délivrance du permis.

Les aménagements seront apportés section par section afin de minimaliser les nuisances en matière d'accès aux garages et de circulation des véhicules.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20 h 30.